

# Bulletin aux membres



## L'année 2025

L'année qui s'achève aura été riche en rencontres et en négociations fructueuses avec nos différents partenaires et collaborateurs. Nous sommes aujourd'hui confiants de pouvoir passer à la prochaine étape, celle de la 'Conception'. Nous remercions **HABEO** et **ZARATE LAVIGNE** pour leur accompagnement respectif contribuant à convaincre les municipalités, du bien-fondé du cohabitat. Nous sommes également reconnaissants envers Frédéric Dessureault, notaire et Vanessa Munoz de la **CDRO**. Leur générosité à nous conseiller a largement contribué au développement de notre coop. Enfin, la subvention du **CENTRE** n'aurait pu être obtenue sans le soutien de Jonathan Fleury, chargé de projet au Québec. Merci aussi à **ÉcôBâtiment** pour nous avoir aidé à mieux cerner ce que nous voulons faire du Village. **SURTOUT**, merci à vous chers MEMBRES pour votre engagement.

La direction, Cohabitat Village VITAL, coop de solidarité

1

CALENDRIER  
« MEMBRES À  
L'ÉCOUTE »

2

INFOS MEMBRE

3

CONSOLIDATION



## Nouveau statut

Comme il en a été décidé unanimement lors de l'AGE du 26 sept. 2025, nous devenons une coop de solidarité. Ce changement de statut sera effectif à compter du 1er janvier 2026.

Logo généré par I.A.



COHABITAT  
VILLAGE  
**VITAL**  
coop de solidarité

Lors de l'AGE du 27 mai 2025, il a été décidé de se donner des moyens pour rester en contact. Les membres du conseil d'administration proposent une formule souple où chacun participe sur une base volontaire:

## « Membres à l'écoute »

C'est le nom que nous avons donné à l'activité. Les rencontres se dérouleront en visioconférence tous les **premiers jeudis du mois** (l'horaire dans l'encadré). En tous 8 «Membres à l'écoute » sont prévus en 2026.

Vous recevrez une invitation au début de la semaine où la rencontre est prévue. Nous espérons que vous pourrez accorder ce temps à la vie coopérative de votre cohabitat. Sans avoir un agenda ferme, nous discuterons des derniers avancés du projet; les membres qui le souhaitent pourront proposer des thématiques ou tout simplement, choisir ce moment pour s'exprimer sur leur coop.



« Membres à l'écoute », l'activité *communication* du Village VITAL

## 1 CALENDRIER 2026

« MEMBRES À L'ÉCOUTE »

Le premier JEUDI du mois

Janvier: relâche

5 Février

5 Mars

2 avril

Mai: relâche

4 Juin

Juillet/août: relâche

3 Septembre

1er Octobre

5 Novembre

3 Décembre

A moins d'avis contraire, les visioconférences sont prévues à 16h30 et durent 40 minutes; selon la thématique du jour, les membres pourraient convenir d'un prolongement.

## 2 Infos membre

**Achat des parts de qualification** - Un membre inscrit a le devoir d'être à jour avec le nombre de parts acquis. Il a été décidé en AGA le 27 mai 2025 d'augmenter ce nombre de parts de 5 à 25. Un membre inscrit maintenant devra donc déboursier 200\$ d'ici le 30 janvier 2025 pour être en règle (ayant déjà payé 50\$ pour 5 parts)

**Comment payer: par transfert Interact à l'adresse suivante [comptabilite@nlscomptables.ca](mailto:comptabilite@nlscomptables.ca)**

Un reçu sera émis dans les 30 jours suivant votre versement.

**Où va votre argent ?** La coopérative est tenue de fournir des états financiers (mission d'examen) à la fin de son année fiscale se terminant le 31 décembre. Ces états seront déposés dans l'**Espace sécurisé** auquel les membres en règle ont accès. La coopérative fonctionne avec un budget modeste, n'a pas d'employé et elle doit largement compter sur l'effort des membres. L'argent au compte est géré avec diligence et sert principalement à couvrir les frais administratifs comme la tenue de livre, les services d'un CPA et autres dépenses jugées nécessaires pour assurer un fonctionnement normal. Les activités 'spéciales' sont financées par des subventions et les membres sont mis au courant le cas échéant.

Le prix d'une part de qualification a été fixé à **10\$**. Un **membre utilisateur** doit se prévaloir de 25 parts et un **membre de soutien** devra acheter 5 parts; il pourra également faire une contribution financière excédent celle qui lui est demandée. Ces montants s'appliquent pendant que le projet est en **Phase I** (élaboration). **Le nombre de parts est évalué à chaque phase**. Un membre sortant peut demander à ce qu'on le rembourse.

Nos nouveaux statuts nous permettrons d'inclure des **membres de soutien** qui devront acheter 5 parts de qualification. Le **membre de soutien** est une personne ou société qui a un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte de l'objet de la coopérative à laquelle il ou elle offrira son soutien de par son statut et/ou ses compétences.

**À moins d'avis contraire, l'assemblée générale des membres (AGA 2025) est prévue vendredi le 1er mai 2026 et aura lieu à Joliette. L'AGA dure une journée selon un horaire pré-établi, entre 9h à 17h. Une convocation avec tous les détails sera envoyée en amont.**

# 3

# Consolidation

L'année 2026 servira à consolider nos acquis et à planifier les phases subséquentes. Le projet de cette coop se divise en quatre phases :

**Phase I : Élaboration** (2024-2025).

**Phase II: Conception** (2026) débute une fois le terrain confirmé par achat ou location emphytéotique ou autre; les demandes de financement sont déposées, des travaux préliminaires comme l'obtention de permis, les examens des sols etc, la réalisation des plans d'architecte sont menés.

**Phase III: Réalisation** (printemps 2027) les points liés aux phases précédentes sont terminés et le projet est alors en chantier.

**Phase IV: Exploitation** (automne 2027) cette phase débute une fois le projet bâti prêt à accueillir ses premiers occupants.

## LES COMITÉS

**En 2026, des comités seront créés et les membres sont invités à participer selon leurs intérêts et leurs compétences.**

- \* Le **comité de la gouvernance** travaillera à la rédaction des documents nécessaires pour l'adhésion des membres, ceux en lien avec la vie associative et l'entente avec les locataires.
- \* Le **comité stratégie et marketing** réfléchira sur l'application de l'*Étude de milieux* réalisée en 2025 afin d'informer la population du projet.
- \* Le **comité des opérations** collaborera avec les artisans du projet bâti tels les architectes, les urbanistes, l'entrepreneur et autres métiers.

Prière de vous référer au **Plan d'action** (partie du **Plan stratégique**) déposé dans l'**Espace sécurisé** pour plus amples détails.